

ASSISES DE L'AUBE

« Il m'a fait un grand sourire et il a jeté son corps »

TROYES. Valérie avait été jetée du haut de son balcon par son compagnon, Claude Chatony, en novembre 2019. Tétraplégique, la Troyenne s'est dite hier « chanceuse » d'être encore en vie. Un témoin de la scène a dévoilé un détail glaçant. L'accusé lui a souri avant de balancer sa victime.

Compte rendu d'audience **BENOÎT SOILLY**

Poussée par son auxiliaire de vie, Valérie (*) entre dans la salle d'audience de la cour d'assises de Troyes dans son fauteuil roulant équipé d'un appuie-tête. Tétraplégique, handicapée motrice avec une incapacité permanente de plus de 90%, la Troyenne aux cheveux blancs est recouverte d'une large couverture pour ne pas prendre froid. Telle une grand-mère usée par le poids des années.

Et pourtant. Valérie n'a que 47 ans. Si elle est aujourd'hui dans cet état physique, c'est parce qu'elle a été jetée depuis son balcon du premier étage (3,60 m de haut) par son compagnon, Claude Chatony, jugé pour tentative de meurtre depuis hier.

WHISKY, CANNABIS ET COCAÏNE

Les faits remontent à la soirée du 9 novembre 2019. Une dispute éclate dans l'appartement de Valérie, rue du Chapitre à Troyes, où Claude Chatony, son compagnon depuis quelques mois, s'est installé.

« Je lui ai crié "Arrête, tu vas prendre 20 ans !" Il m'a fait un grand sourire et il a lâché son corps, la tête la première »

Un témoin

Âgé de 40 ans au moment des faits, le natif de Martinique a bu du whisky et fumé du cannabis tout l'après-midi en faisant de la mécanique. Des traces de cocaïne seront également décelées dans ses prélèvements sanguins. Récemment sortie d'une cure de six mois pour se sevrer de l'alcool,



Claude Chatony est accusé d'avoir jeté sa compagne, la tête en avant, depuis le balcon du premier étage de l'immeuble du 29 rue du Chapitre à Troyes, le 9 novembre 2019. Archives

Valérie aussi a bu et fumé ce jour-là. Elle aussi a consommé de la cocaïne quelques jours auparavant comme le révéleront les analyses. C'est dans ce contexte que le différend éclate pour une banale histoire d'ex-compagne. Valérie reçoit une gifle. Ses lunettes volent, son nez saigne. Elle demande à son compagnon de partir, ce qu'il refuse. Elle va alors frapper chez un voisin : « Appelle tes potes, il va me tuer ! » lui hurle cette mère d'un garçon de 22 ans et d'une fille de 8 ans, non domiciliés dans l'appartement.

Quand elle retourne chez elle pour récupérer son téléphone,

Claude Chatony a un couteau à la main : « J'ai eu peur. Il avait les yeux rougis, exorbités, il hurlait. Je me suis accroupie sur le balcon pour me protéger, protéger mes organes vitaux. Je pense qu'il m'a donné des coups mais je ne me souviens pas de la suite. Le cerveau est bien fait. Cela m'empêche de revivre certaines souffrances ».

UNE DIZAINE D'ARRÊTS CARDIAQUES

La suite ? Ce sont les témoins qui la racontent puisque Claude Chatony en est incapable, se réfugiant derrière « un trou noir » lié à ses multiples addictions.

« L'accusé a porté la femme comme

un bout de bois. Elle semblait inconsciente. Il l'a posée sur la rambarde et a placé sa tête vers le bas », explique un jeune homme qui a assisté à la scène depuis un parking situé en face du bâtiment. « Il a soulevé Valérie comme s'il avait une force surhumaine, comme s'il tenait un sac. Je lui ai crié "Arrête, si tu fais ça, tu vas prendre 20 ans !" » raconte le voisin direct de la victime, celui qu'elle était venue voir quelques instants auparavant.

« Avez-vous un souvenir particulier de cet instant ? » interroge la présidente de la cour. – « Oh oui, j'en ai un... L'accusé m'a regardé. Il m'a fait un grand sourire et il a lâché son corps, la tête la première. Il savait qu'il allait la tuer sans aucun remords. Elle est tombée sur la nuque. Pour moi, elle était morte » raconte le voisin.

« Elle est tombée sur la nuque. Pour moi, elle était morte »

Un témoin

Le choc est d'une violence extrême. « La chute aurait pu être mortelle », confie le légiste. Valérie souffre de lourdes lésions au niveau du rachis et d'une luxation vertébrale qui entraîneront sa tétraplégie. Transférée au CHU de Reims, elle subit de multiples opérations. Son pronostic vital est engagé : « J'ai fait une dizaine d'arrêts cardiaques », indique la Troyenne d'une faible voix, légèrement amplifiée par le micro tendu par son avocate, étant elle-même incapable de se saisir d'un objet.

14 MOIS DE RÉÉDUCATION

Après une longue hospitalisation, dont cinq mois en réanimation, ainsi que 14 mois de rééducation, Valérie a retrouvé un appartement et une vie plus paisible, après des années de dérive.

La faute à plusieurs relations tumultueuses et des drames personnels survenus dans sa jeunesse qui l'ont entraîné vers le fond. Vers un alcoolisme « pansement » qui pouvait la rendre agressive, comme elle le reconnaît très dignement, le raconte courageusement.

« Je m'estime chanceuse par rapport à toutes celles qui sont mortes sous les coups de leur compagnon » La victime

« Aujourd'hui, je n'ai pas de haine envers M. Chatony. Je veux avancer dans la vie, penser aux gens qui comptent le plus pour moi, mon papa, mes enfants, tous ceux qui s'occupent de moi. Je veux juste qu'il écope d'une peine importante, qu'il ne soit plus possible pour lui de recommencer ce qu'il a fait à d'autres femmes. Vous savez, je m'estime chanceuse par rapport à toutes celles qui sont mortes sous les coups de leur compagnon. J'ai la chance de pouvoir encore rire, regarder des films, embrasser mes enfants même si je ne peux plus les prendre dans mes bras, les toucher. J'apprécie encore ces petites choses de la vie qui sont merveilleuses. Cela me donne encore l'envie de vivre. Je ne suis pas dans la haine, la rancœur. Je préfère garder mon énergie pour profiter de ceux qui m'aiment »

CLAUDE, ALIAS « MANIAC »

Assis dans le box des accusés, Claude Chatony, surnommé « Maniac », essuie une larme. Cette journée de vendredi sera destinée à mieux comprendre l'inquiétante personnalité de l'accusé qui a reconnu les faits hier. En état de récidive légale, il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. ■

(*) Le prénom de la victime a été modifié.